



Commission économique pour l'Afrique

Rapport de la troisième réunion du Comité du développement durable

**Addis-Abeba
7 - 10 octobre 2003**



Commission économique pour l'Afrique

ECA/SDD/CSD.3/11

21 octobre 2003

FRANÇAIS

ORIGINAL: Anglais

Rapport de la troisième réunion du Comité du développement durable

Addis-Abeba
7 - 10 octobre 2003

Table des matières

Liste des acronymes	v
I. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1
II. COMPTE RENDU DES DEBATS	2
A. Discours d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)	2
B. Composition du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	3
C. ORDRE DU JOUR (point 3 de l'ordre du jour)	3
1. Rapport d'activité sur l'exécution du programme de travail de la CEA (point 4 de l'ordre du jour).....	5
2. Mettre la technologie au service des pauvres (point 5 de l'ordre du jour).....	7
3. Groupe 1 : Sécurité alimentaire et développement durable (point 6 de l'ordre du jour)	11
4. Groupe 2: Ressources naturelles, science et technologie (point 7 de l'ordre du jour)	14
5. Présentation en plénière des conclusions des débats des Groupes (point 8 de l'ordre du jour)	18
6. Mandat du Comité (point 10 de l'ordre du jour)	20
7. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)	21
8. Présentation et adoption du rapport de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)	22
D. Clôture de la réunion (point 14 de l'ordre du jour)	23
ANNEXES	
I. Constitution et fonctions révisées du Comité du développement durable.....	24
II Liste de documents	27
III Liste des participants	29

Liste des acronymes

<i>ADLI</i>	<i>Agricultural development Led Industrialization</i>
ASM	Industrie extractive artisanale et à petite échelle
CDD	Comité du développement durable
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CIRA	Centre international de recherche agricole
CRNST	Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie
CREP	Centre régional d'études de population
DND	Déclaration de Dakar –Ngor
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ECOSOC	Conseil économique et social
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
IDE	Investissement direct étranger
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IFORD	Institut de formation et de recherche démographiques
<i>IHA</i>	<i>Integrated Holistic Approach</i>
INRA	Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique
JPOI	Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable; Plan de mise en oeuvre de Johannesburg
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OPC	Bureau de la coordination des politiques et des programmes
PAM	Programme alimentaire mondial
PEDA	Population-environnement-développement-agriculture
PNUD	Programme des Nations Unies sur le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
R&D	Recherche et Développement
RV	Révolution verte
SDD	Section sur le développement durable
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SNRA	Système national de recherche agronomique
TER	Technologies d'énergie renouvelable
UA	Union africaine
<i>UDP</i>	<i>Urban Development Projects</i>
UNCC	Centre de conférences des Nations Unies
UNU	Université des Nations Unies
ZEP	Zone d'échanges préférentiels

I. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La troisième réunion du Comité du développement durable (CDD) s'est tenue du 7 au 10 octobre 2003 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba.
2. Ont assisté à la réunion les représentants des États suivants, tous membres de la Commission : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Guinée équatoriale, Ghana, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie et Zambie.
3. Les organes et institutions spécialisées des Nations Unies suivants étaient représentés: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme alimentaire mondial (PAM) et Institut de hautes études sur les ressources naturelles en Afrique de l'Université des Nations Unies.
4. L'Union africaine (UA) était représentée.
5. Étaient également présents des observateurs de l'organisation *Integrated Holistic Approach/ Urban Development Projects* ainsi que des ambassades d'Iran, du Japon, de la République démocratique populaire de Corée et de la Fédération de Russie.

II. COMPTE RENDU DES DEBATS

A. Discours d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

6. Le Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue aux délégués à la troisième réunion du Comité du développement durable (CDD-3) en leur rappelant la nécessité d'agir dans le cadre défini par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Sommet mondial pour le développement durable, qui soulignent tous deux la nécessité d'éliminer durablement la pauvreté en Afrique.

7. Il a déclaré que l'Afrique devait utiliser ses ressources naturelles relativement abondantes comme point de départ pour promouvoir la croissance et le développement. Selon lui, la CEA était déterminée à aider les pays africains en jouant un rôle consultatif en vue de promouvoir la science et la technologie et l'innovation, et d'exploiter les abondantes ressources minérales, énergétiques et hydriques du continent.

8. Le Secrétaire exécutif a proposé que les débats du Comité du développement durable de la CEA s'intègrent dans le cycle de la Commission du développement durable de l'ONU, à compter de la période biennale 2004-2005.

9. Malgré des cas fréquents de sécheresse et de famine accompagnés d'un environnement précaire créé par les guerres et les épidémies, l'Afrique ne pouvait pas se permettre d'être en retard dans l'accélération des efforts pour mettre en place un environnement macroéconomique favorable à la croissance, a déclaré le Secrétaire exécutif.

10. En conclusion, le Secrétaire exécutif a fait remarquer qu'un appui stratégique et intégré des gouvernements africains était nécessaire pour obtenir un développement économique, politique et social durable sur le continent.

11. En tant que représentant du pays hôte, le Vice-Ministre de l'agriculture de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a recouru aux statistiques pour évoquer certains problèmes nécessitant des stratégies pragmatiques:

- Trois milliards de personnes ont moins de deux dollars par jour pour vivre;
- La population mondiale augmentera de deux à trois milliards de personnes d'ici 30 à 50 ans.

12. Le Vice-Ministre a évoqué l'expérience de développement du secteur agricole éthiopien, s'agissant du renforcement des capacités des petits exploitants agricoles, en vue de la sécurité alimentaire et de la modernisation de l'agriculture. Selon lui, le Gouvernement éthiopien ne cessait d'intensifier l'appui axé sur les besoins élémentaires de modernisation de l'agriculture: appui technique et institutionnel aux agriculteurs, achat et distribution d'engrais, distribution de semences améliorées, amélioration des systèmes d'irrigation et de collecte des eaux de pluie, formation scientifique et technique appliquée, etc. Il a ajouté que la République fédérale

d’Ethiopie avait élaboré, dans un cadre participatif, une stratégie d’industrialisation entraînée par le développement agricole, tendant à faire de l’agriculture le pilier du développement général du pays. Cette stratégie reposait sur l’augmentation de la productivité des petits exploitants et des investissements privés destinés à améliorer la sécurité alimentaire.

13. Le Vice-Ministre a déclaré que, depuis sa mise en place en 1995, cette stratégie avait produit des effets, notamment:

- Un accroissement du nombre d’agriculteurs bénéficiaires, qui était passé de quelques milliers à plusieurs millions de bénéficiaires directs.
- La coordination et l’utilisation efficaces des ressources naturelles, telles que les terres, pour assurer la sécurité alimentaire.
- L’assistance aux agriculteurs afin qu’ils s’intéressent à divers types de production agricole axée sur le marché.
- A terme, cette stratégie envisagerait des moyens de subsistance durables pour les personnes vulnérables et marginalisées, grâce à leur réinstallation volontaire.

14. Le Vice-Ministre a recommandé au Comité de réfléchir sur la voie à suivre et de présenter une analyse détaillée des défis que pose l’exploitation de la science et de la technologie dans la poursuite du développement durable.

B. Composition du Bureau (point 2 de l’ordre du jour)

15. A la suite de consultations, un nouveau Bureau a été constitué comme suit:

Président:	Egypte (Afrique du Nord)
Premier Vice-Président:	République sud-africaine (Afrique australe)
Deuxième Vice-Président:	Ethiopie (Afrique orientale)
Troisième Vice-Président:	République du Congo (Afrique centrale)
Rapporteur:	Ghana (Afrique de l’Ouest)

C. ORDRE DU JOUR (point 3 de l’ordre du jour)

16. En présentant l’ordre du jour, le nouveau Président a félicité le Bureau sortant d’avoir mené à bien sa mission et le nouveau Bureau pour son élection. Il a mis l’accent sur l’importance du Comité pour l’Afrique et souligné la nécessité de prendre de bonnes décisions qui pourraient faire avancer le processus du développement durable sur le continent. Après cette observation liminaire, il a invité les participants à examiner l’ordre du jour pour adoption. L’ordre du jour suivant a été adopté à l’unanimité, sans amendements.

1. Ouverture de la réunion

- Observations liminaires du Président du Bureau du CDD/CNRST
- Discours du Secrétaire exécutif ou de son représentant

- Discours d'ouverture d'un représentant du Gouvernement éthiopien
2. **Election du Bureau**
 3. **Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail**
 4. **Rapport d'activité sur l'exécution du programme de travail de la CEA (exposé du secrétariat de la CEA)**
 5. **Mettre la technologie au service des pauvres**
 - Exposé du secrétariat de la CEA
 - Conférence donnée par une personnalité éminente invitée (UNU/INRA)
 - Débat général
 6. **Groupe 1 : Sécurité alimentaire et développement durable**
 - Présentation par le secrétariat de la CEA de documents sur :
 - (a) La sensibilisation aux grandes interdépendances en Afrique et le renforcement des capacités d'analyse en la matière;
 - (b) Le suivi des grandes conférences mondiales, régionales et internationales relatives au développement durable et à la sécurité alimentaire;
 - (c) Le Sommet mondial pour le développement durable : Mise en œuvre au niveau régional;
 - (d) L'état de la sécurité alimentaire en Afrique en 2003.
 - Débats du groupe
 7. **Groupe 2 : Ressources naturelles, science et technologie**
 - Présentation par le secrétariat de la CEA de documents sur:
 - (a) Les défis technologiques de l'extraction minière à petite échelle;
 - (b) Les technologies d'exploitation des énergies renouvelables (TER) en vue de l'atténuation de la pauvreté;
 - (c) La science et la technologie au service du développement durable.
 - Débats du groupe
 8. **Présentation en plénière des conclusions des débats des groupes**
 9. **Présentation du programme de travail de la Division du développement durable pour la période 2004-2005**
 10. **Mandat du Comité**
 11. **Thème, date et lieu de la prochaine réunion du Comité**

12. Questions diverses

13. Présentation et adoption du rapport de la réunion

14. Clôture de la réunion.

1. Rapport d'activité sur l'exécution du programme de travail de la CEA (point 4 de l'ordre du jour)

17. Le Directeur de la Division du développement durable, M. Josué Dioné, a commencé sa présentation en rappelant les objectifs du sous-programme, à savoir:

- Renforcer la capacité des Etats membres de la CEA de concevoir des mécanismes institutionnels et de mettre en œuvre des politiques et programmes nationaux qui permettent de mieux tenir compte de l'interdépendance entre sécurité alimentaire, population et environnement.
- Renforcer les capacités des pays africains d'utiliser la science et la technologie pour parvenir au développement durable.
- Sensibiliser les pays africains à la nécessité d'intégrer les préoccupations relatives aux trois piliers du développement durable (développement économique, développement social et protection de l'environnement) dans la planification nationale du développement et les programmes de lutte contre la pauvreté.

18. Après avoir rappelé les principaux objectifs du sous-programme, le Directeur a fait une brève présentation des activités menées par la Division du développement durable pour parvenir aux objectifs fixés. Il les a regroupées en cinq catégories:

- Service technique de réunions d'organes intergouvernementaux et d'experts;
- Autres activités de fond;
- Coopération internationale et coopération interinstitutions;
- Services consultatifs;
- Projets opérationnels.

19. S'agissant de la convocation de la troisième réunion du Comité du développement durable, le Directeur de la Division du développement durable a rappelé aux participants que la Conférence des ministres de la CEA avait été décidé de fusionner le Comité du développement durable et le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie (CNRST). Pour la troisième réunion du Comité du développement durable, les rapports suivants avaient été élaborés:

- La science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique: questions émergentes;
- Rapport intérimaire sur le suivi des grandes conférences mondiales, régionales et internationales relatives à la sécurité alimentaire et au développement durable;
- L'état des connaissances de quelques pays membres en ce qui concerne les interdépendances entre population, environnement et agriculture;
- L'état de la sécurité alimentaire en Afrique;
- Rapports thématiques sur la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique :

«défis technologiques de l'exploitation minière artisanale en Afrique» et «Technologies d'exploitation des énergies renouvelables en vue de l'atténuation de la pauvreté».

20. En ce qui concerne les réunions de groupes spéciaux d'experts, le Directeur de la Division du développement durable a énuméré les suivantes:

- La réunion du groupe spécial d'experts sur la mise en œuvre de la Déclaration de Dakar-Ngor et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue en décembre 2002 à Dakar);
- La réunion du groupe spécial d'experts sur la population, l'agriculture et l'environnement: Indicateurs permettant d'évaluer la situation de la sécurité alimentaire en Afrique (tenue en janvier 2003 à Addis-Abeba);
- La réunion du groupe spécial d'experts sur la population, l'agriculture et l'environnement: les régimes fonciers et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique (tenue en avril 2003 à Addis-Abeba);
- La réunion du groupe spécial d'experts sur la science et la technologie : réunion sur la biotechnologie pour le développement durable de l'Afrique (tenue en juillet 2002 à Addis-Abeba);
- La réunion de groupe spécial d'experts sur la science et la technologie : vers une révolution verte en Afrique (tenue en juillet 2003 à Addis-Abeba).

21. Il a déclaré que, sur les six réunions de groupes d'experts programmées pour la période biennale, seule celle sur la Déclaration de Dakar-Ngor et le Programme d'action de la CIPD n'avait pas encore été tenue, et qu'elle le serait en décembre 2003.

22. Il a ajouté qu'en plus d'assurer le service des organes d'experts et des organes intergouvernementaux, la Division du développement durable s'efforçait de remplir ses objectifs en fournissant des produits techniques et en établissant des publications en série et isolées, des livrets, des documents techniques et des modules d'enseignement à distance. En ce qui concerne les publications en série, le Directeur de la Division du développement durable a fait savoir au Comité que deux des quatre rapports prévus pour la période biennale avaient été établis et que les travaux sur les deux rapports restants progressaient et seraient achevés fin 2003. De même, deux des quatre publications isolées, prévues, avaient été établies et les deux publications restantes seraient achevées en décembre 2003. Ces deux publications restantes porteraient sur a) les régimes fonciers et leurs incidences sur la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique; et b) les politiques concernant la science, la technologie et l'innovation dans certains pays africains.

23. La Division avait également livré d'autres produits techniques tels qu'une formation au modèle PEDA, des bourses, etc. Le Directeur a fait savoir aux participants que la Division comptait entreprendre un projet sur le terrain, avant la fin de cette année, au sujet de la mise en œuvre de la révolution verte en Afrique.

24. Le Comité a également été informé qu'en plus d'assurer le service d'organes intergouvernementaux d'experts et de livrer des produits techniques, la Division du développement durable se tenait régulièrement en rapport et coopérait avec des partenaires clés sur des questions relatives au développement durable. Le Directeur a souligné certaines activités majeures entreprises à cet égard:

- Consultation sur la population, la santé en matière de procréation, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté, à l'Université de Princeton (New Jersey, États-Unis) ;
- Coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'élaboration d'un plan d'action pour l'Initiative du NEPAD sur l'environnement.
- Coopération avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources à Nairobi en vue de la révision de la Convention africaine sur la protection de la nature et des ressources naturelles;
- Collaboration avec le Programme des Nations Unies pour la population en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des conférences régionales et mondiales, notamment la DDN et la CIPD.

25. Il a ajouté que la fourniture d'assistance technique était une autre facette importante des activités entreprises par la Commission et, tout particulièrement, par la Division du développement durable, en vue de renforcer les capacités des États membres en matière de développement durable. Au cours de la période biennale 2002-2003, la Division du développement durable avait fourni des services consultatifs sur les sujets suivants :

- Élaboration d'une politique en matière de science et de technologie pour le Lesotho ;
- Mise en œuvre d'un programme régional de sécurité alimentaire pour la région de la SADC ;
- Exécution d'un projet de production de technologie et de commercialisation pour de petits exploitants agricoles au Nigéria ;
- Établissement d'un cadre conceptuel pour une proposition sur des priorités de recherche en vue de la commercialisation du sorgho et du millet lors de la réunion du comité directeur du réseau, en Côte d'Ivoire.
- Identification d'une source fiable de financement pour l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain.

26. En conclusion, le Directeur a réitéré que l'exécution du programme de travail sur la promotion du développement durable pour la période biennale 2002-2003 était en cours. Il a en outre rappelé qu'à sa deuxième réunion, le Comité du développement durable avait recommandé à la CEA d'évaluer la façon dont son travail était perçu par les États membres. La Commission avait pris cette recommandation au sérieux et elle avait créé une nouvelle Division, le Bureau de la coordination des programmes, pour mieux suivre l'impact de ses activités sur ses États membres.

2. Mettre la technologie au service des pauvres (point 5 de l'ordre du jour)

27. Le secrétariat de la CEA a présenté le document intitulé «Mettre la technologie au service des pauvres», qui mettait l'accent sur l'importance de la technologie pour les sociétés modernes et le rôle qu'une population consciente des avantages de la technologie joue dans la promotion du développement durable, en particulier la promotion de la sécurité alimentaire ainsi que l'accélération et la diffusion de la révolution verte en Afrique.

28. Le document indiquait en outre que la science et la technologie étaient le moyen le meilleur et le plus facile de permettre aux pauvres de se prendre en charge. Dans cette optique, les pays africains devaient promouvoir de nouvelles approches et réorienter le développement scientifique, de sorte que les programmes actuels, qui sont élitistes et conservateurs, cèdent le pas à de nouvelles initiatives participatives et populaires qui bénéficieraient plus directement aux pauvres. Les pays africains, qui ne se sont pas suffisamment intéressés au développement des capacités scientifiques et technologiques des pauvres, devraient à présent intensifier leurs efforts, en particulier dans les cinq domaines suivants:

- Education scientifique de base (éducation pour tous, en particulier les femmes et les mères);
- Popularisation (activités tendant à développer une culture scientifique);
- Communication scientifique (utilisation intense des médias pour sensibiliser les citoyens ordinaires);
- Vulgarisation (en étroite collaboration avec des agriculteurs pauvres);
- Utilisation de techniques modernes appropriées (telles que l'adoption de variétés nouvelles supérieures).

29. Le document expliquait également que la science était certes universelle, mais qu'elle pouvait, selon le cas, être appuyée ou entravée par la culture, qui était elle-même le produit de valeurs et de coutumes locales. En Afrique, les comportements et les pratiques procédaient largement de croyances traditionnelles qu'il n'était pas facile de modifier en s'appuyant sur la science, sur des approches modernes ou sur des connaissances nouvelles. Pour que la science bénéficie véritablement aux pauvres, les politiques scientifiques et technologiques devaient donc tenir compte de la nature de l'environnement local. Tel était le défi que les pays et les gouvernements africains devaient relever.

30. Le document montrait que le développement rapide et l'influence sans précédent des nouvelles technologies avaient permis de prendre davantage conscience, au niveau mondial, de la contribution que la technologie pouvait apporter en vue d'améliorer le sort des pauvres. Les pays africains étaient donc dans l'obligation d'investir dans les nouvelles technologies, faute de quoi ils risquaient d'élargir le fossé qui les séparait du reste du monde. Cette prise de conscience devait les amener à placer la science et la technologie, ainsi que les stratégies nécessaires pour les mettre au service des pauvres, au premier rang de leurs priorités. L'enjeu essentiel était de donner aux pauvres les capacités d'utiliser les connaissances scientifiques et le savoir-faire technologique en vue de faire face aux problèmes les plus pressants du continent.

31. Le document soulignait que pour que le grand public comprenne l'intérêt de la science et l'utilise, il fallait fournir aux profanes une information scientifique attrayante et agréable et apprendre aux scientifiques à communiquer leurs messages de façon efficace. De nombreux instruments existaient à cet égard, qu'ils soient de type scolaire ou de type plus informel: exposés médiatiques d'experts et de professionnels sur des questions intéressant le grand public (méthodes agricoles ou soins de santé communautaires, par exemple; radio et télédiffusion de messages concernant les applications quotidiennes de la science et de la technologie; et expositions, foires ou concours scientifiques. Tous ces événements étaient autant d'occasions, pour le public, de voir des produits et des procédés et de poser des questions à leur sujet.

32. Dans le cadre de telles initiatives, il fallait déterminer les moyens de mettre la technologie au service du développement ainsi que le rôle du secteur privé et du secteur non gouvernemental à cet égard; il fallait également identifier les technologies à développer ainsi que les types de structures et de programmes d'enseignement qui faciliteraient la réalisation des objectifs nationaux. Sur le plan de la mise en œuvre, il fallait restructurer l'enseignement scientifique, insister sur l'utilité de la culture scientifique, utiliser des matériels et des processus familiers et enseigner, en moyen des pratiques scientifiques et technologiques autochtones, notamment en utilisant les langues autochtones.

33. En outre, les acteurs du développement en Afrique devaient comprendre qu'il fallait davantage d'attention aux politiques favorables aux pauvres. Ils devaient également reconnaître que les stratégies conçues pour bénéficier spécifiquement aux pauvres pouvaient être plus profitables que d'autres au développement national. Des influences externes et un environnement économique mondial défavorables avaient certes souvent limité les possibilités d'action des pays africains, mais la performance de ces derniers était très décevante, même dans le cadre de ces limites. Les acteurs du développement devaient élaborer de nouvelles politiques qui consacrent le principe d'un développement participatif, partant de la base et bénéficiant équitablement à l'ensemble de la société, y compris aux pauvres.

34. En conclusion, il a été noté que les actions résolues destinées à faire bénéficier les pauvres de la technologie devaient être gérées par une institution dotée d'un mandat précis. Cette institution devait être aussi bien régulatrice que consultative et relever d'organes étatiques du plus haut niveau. Elle devait être investie de suffisamment d'autorité pour obtenir le respect et la coopération des institutions et organisations, aussi bien publiques que privées, qui avaient un rôle à jouer en matière de vulgarisation scientifique. Les gouvernements devaient manifester leur volonté politique envers ce programme en lui accordant leur plein appui et des ressources financières suffisantes.

35. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné que la technologie ne devait pas être considérée comme un objectif en soi, mais comme un moyen de lutter contre la pauvreté. Il fallait également créer les conditions permettant à la technologie de bénéficier véritablement aux pauvres. Ces conditions préalables étaient: la paix, la bonne gouvernance, des infrastructures adéquates, une forte solidarité et la participation des communautés locales. Les intervenants ont aussi mis en relief la question du financement, qui constituait un des aspects les plus importants de la politique technologique.

36. Les participants ont noté que les meilleures technologies étaient à la fois appropriées, adaptées aux besoins locaux, peu coûteuses et durables. Les techniques et les connaissances traditionnelles étaient largement sous-utilisées alors qu'elles pourraient être très utiles dans des domaines tels que l'élevage, le pâturage, la protection de la biodiversité, la santé, la protection de la nature et la nutrition. Il a également été noté que la société gagnerait également à habiliter les femmes, qui constituaient une grande proportion des pauvres et qui jouaient un rôle essentiel dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. Les technologies permettant de gagner du temps et d'alléger le fardeau des femmes auraient un effet très important en matière de réduction de la pauvreté. Il fallait également s'adresser aux jeunes, qui étaient capables d'assimiler et d'adopter plus rapidement les technologies.

37. Monsieur Robert Evenson, professeur à l'Université Yale, éminente personnalité invitée par l'UNU/INRA, a donné trois conférences sur les thèmes suivants:

- La révolution verte en Afrique;
- Le prix à payer par les pays africains pour leur admission au club de la croissance;
- Les stratégies de développement pour l'Afrique.

38. Ces conférences ont été données en deux séances: la première consacrée au thème a) et la seconde aux thèmes b) et c). Les principaux points de ces présentations sont indiqués ci-après.

39. Le conférencier a défini cinq étapes de la révolution verte:

- L'introduction de variétés locales par les agriculteurs eux-mêmes;
- L'introduction des premières variétés modernes, par les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA), au début des années 60;
- Le développement des variétés modernes (il s'agit de la première génération de variétés modernes mises au point par le Centre international de recherche agricole (CIRA) et donnant des plantes à haut rendement);
- Le développement, par le CIRA et les SNRA, de la deuxième génération de variétés modernes résistantes aux maladies;
- Le développement, par le CIRA et les SNRA, de la troisième génération de variétés modernes résistantes au stress abiotique.

40. Le développement des variétés modernes a été entrepris par le CIRA et les SNRA et financé par des fondations, notamment les Fondations Rockefeller et Ford dans les années 40, des organismes d'aide bilatérale et la Banque mondiale. Malheureusement, les pays industrialisés et les organisations non gouvernementales n'ont pas participé à cet effort. La révolution verte a concerné onze cultures vivrières. Les régions où elle a été adoptée et diffusée avec succès sont l'Asie, l'Amérique latine et, dans une certaine mesure, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. L'Afrique subsaharienne en a été exclue parce que la plupart des branches du CIRA sont implantées hors d'Afrique et les variétés modernes qui ont été élaborées n'ont été diffusés sur le continent que ces 20 dernières années.

41. La révolution verte a apporté une productivité élevée et une baisse des prix. A titre d'exemple, en 2000, les prix réels des céréales ne représentaient que 35 % de ceux de 1950. Les consommateurs y ont gagné, sauf ceux de régions comme l'Afrique subsaharienne qui n'ont pas adopté la révolution verte. Celle-ci a également permis de réduire les superficies cultivées, la mortalité infantile, la malnutrition infantile et la pauvreté.

42. La révolution génétique a bouleversé les perspectives d'évolution scientifique au niveau mondial, au regard de la révolution biologique, de la révolution scientifique et de l'invention de plantes. Les pays qui envisagent d'adopter la révolution génétique devraient mettre en place une réglementation relative à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement.

43. La révolution génétique a également entraîné une réduction des coûts grâce à

l'augmentation de la productivité. Ceux qui ne l'ont pas adoptée sont donc perdants. Les stratégies de développement à adopter pour maintenir les progrès dans le domaine agricole, grâce à la révolution verte et la révolution génétique, sont les suivantes:

- Constituer un capital d'innovations grâce au CIRA et aux SNRA.
- Faire de la recherche-développement dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie et renforcer les capacités grâce à la vulgarisation agricole.
- Effectuer des investissements directs étrangers dans l'industrie.

44. C'est dans les années 50 à 70 que le réseau des SNRA a été mis en place grâce aux centres régionaux qui envoyaient des étudiants à l'étranger suivre des programmes de maîtrise et de doctorat et qui instituaient des programmes universitaires «prestigieux». Les conditions minimales de réussite étaient notamment les suivantes: encadrement par des enseignants internationaux, appui des autorités locales et stabilité politique. Le succès a été au rendez-vous en Asie, il a été limité en Amérique latine et l'Afrique a connu un échec.

45. Le professeur Evenson a déclaré que, pour doter les SNRA africains de capacités requises au XXI^e siècle, il faudrait une migration de retour des pays de l'OCDE, des programmes de doctorat en alternance, un appui aux universités africaines et la multiplication des visites de professeurs invités. Il a noté en outre que l'Afrique ne pouvait pas bâtir de SNRA sans titulaires de doctorat et sans agronomes et qu'elle ne pouvait pas se permettre de négliger la biotechnologie et que ce ne sont pas les ONG internationales qui mettront en place des SNRA en Afrique.

46. Au cours des débats, il a été précisé que l'Afrique devrait également trouver le moyen d'améliorer l'environnement propice à la révolution verte et à la révolution génétique, en développant les infrastructures, en créant des marchés, en faisant de la transformation poussée, etc. La nécessité de coopérer avec des centres de recherche a été soulignée. Il est apparu que, même si l'ordre mondial demeure défavorable à l'Afrique, ses effets négatifs peuvent être atténués par le recours aux technologies modernes.

3. Groupe 1 : Sécurité alimentaire et développement durable (point 6 de l'ordre du jour)

47. Le Groupe a examiné les documents suivants présentés par le secrétariat :

- Accroître la sensibilisation et renforcer les capacités analytiques pour traiter les questions interdépendantes en Afrique ;
- Suivi des grandes conférences mondiales, régionales et internationales relatives à la sécurité alimentaire et au développement durable ;
- La situation de la sécurité alimentaire en Afrique.

48. Le résumé des recommandations issues des débats du Groupe est le suivant :

Accroître la sensibilisation et renforcer les capacités analytiques pour traiter les questions interdépendantes en Afrique:

- Il faut améliorer le modèle PEDa et le populariser dans les pays membres. Le Comité a suggéré que le secrétariat entre en contact avec des universités et d'autres institutions s'occupant de développement dans les États membres afin de populariser le modèle PEDa. Le Comité a également noté que les pays membres rencontraient de nombreux obstacles lorsqu'il s'agissait d'adopter et d'utiliser le modèle PEDa. Les principales difficultés étaient notamment le manque d'ordinateurs et de données pertinentes pour tirer pleinement parti du modèle PEDa.
- La formation de formateurs est une méthode plus efficace pour renforcer les capacités. Étant donné que de nombreux ministères ne disposent pas de la main-d'œuvre, de ressources (par exemple, les ordinateurs) et de connaissances en matière de modélisation nécessaires pour organiser une formation au PEDa, la CEA devrait d'abord renforcer les capacités concernant le PEDa dans les universités et les institutions de recherche sur le développement (par exemple, l'IDEP et l'IFORD), qui seraient ainsi mieux en mesure de former les responsables dans les ministères et autres institutions.
- Les participants aux stages de formation sur le PEDa devraient également provenir des comités nationaux du développement durable car ces comités comprennent des spécialistes des principaux secteurs du développement durable. Il faudrait également former le personnel des institutions économiques et sociales. Les États membres devraient prendre part à la sélection des participants pour pouvoir suivre les activités de renforcement des capacités dans leur pays. La CEA a été priée d'étendre la formation et d'autres activités aux pays qui ne sont ni anglophones ni francophones.
- Il faut décentraliser les activités de formation au PEDa. De préférence, la formation des formateurs devrait être organisée au niveau sous-régional. Les délégués ont également suggéré que le secrétariat envisage sérieusement d'avoir recours aux institutions de formation existant en Afrique, telles que l'IFORD et le RIPS.
- Il faudrait s'efforcer de coordonner la collecte et la compilation des données qui seront utilisées dans le modèle PEDa, étant donné que la plupart des pays ne disposent pas de suffisamment de données pour lancer ce modèle. À cette fin, il est important de renforcer les capacités afin de créer une base de données africaine pour tous les pays, en organisant une formation pour renforcer les capacités concernant l'établissement et la gestion de bases de données. Lors de l'établissement de ces bases de données, il faudrait inclure des problèmes panafricains, tels que les maladies endémiques comme le paludisme. Il faudrait en outre encourager le renforcement des capacités dans le domaine de la métrologie agricole. Il serait également utile que la CEA contribue à la restructuration de programmes d'enseignement qui renforcent les avantages tirés des initiatives de la Commission.
- Tout en encourageant l'utilisation du PEDa, il faudrait également examiner d'autres modèles afin de tirer des enseignements quant à la meilleure manière de traiter les problèmes interdépendants du développement durable en Afrique.

Suivi des grandes conférences mondiales, régionales et internationales relatives à la sécurité alimentaire et au développement durable:

- Il faut intégrer au niveau régional les futures activités de suivi des conférences mondiales. Cette stratégie permettrait aux États membres de mieux intégrer les buts de ces réunions mondiales, étant donné que les objectifs du développement durable

sont de nature intersectorielle. Elle permettrait également d'accroître l'appui des collectivités en faveur des recommandations et des objectifs émanant des réunions mondiales. Le Groupe a noté que, pour que cette stratégie fonctionne efficacement, il faut aussi rationaliser les organisations sous-régionales et régionales lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des objectifs et des recommandations des réunions mondiales.

- Les participants ont également suggéré que le secrétariat envisage des moyens et des mécanismes qui lui permettraient de suivre les activités nationales de mise en œuvre. Par exemple, il a été suggéré que le secrétariat demande aux États membres de soumettre à la CEA des rapports nationaux rendant compte des débats nationaux sur les questions de développement durable. Il a été indiqué qu'une telle stratégie pourrait présenter l'avantage d'accroître la participation des collectivités au processus d'adoption et d'application des objectifs et recommandations des réunions mondiales.
- Il faudrait résoudre les problèmes rencontrés par les États membres dans la mise en œuvre des recommandations adoptées lors des conférences mondiales et régionales. Il est tout à fait nécessaire d'intégrer les besoins communs des pays africains et de s'attaquer au manque de volonté politique.
- Le Comité a aussi noté que les États membres étaient surchargés à cause des exigences des nombreux accords mondiaux auxquels ils étaient parties. Étant donné qu'un grand nombre de systèmes en Afrique sont fragmentés (par exemple, la SADC, la CEDEAO, la ZEP), les États membres utilisent beaucoup de ressources pour participer aux différentes réunions et établir des rapports. Par conséquent, le Groupe a suggéré que les pays coordonnent les ressources et les stratégies nationales face à ces systèmes fragmentés. Il a également été suggéré que les pays membres respectent les conditions préalables nécessaires qui sont décrites dans le NEPAD.
- Le Groupe a insisté sur l'importance d'une plus grande participation de la société civile. Il a également suggéré qu'il faudrait inclure le règlement des conflits dans les objectifs du développement durable. Le secrétariat a été encouragé à jouer un rôle plus dynamique dans la réalisation opérationnelle des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable. À l'avenir, le rôle du secrétariat devrait être élargi aux niveaux national, sous-régional et régional.
- Le Groupe a noté que la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg requérait la participation de tous les acteurs. Conformément au mandat qui lui a été confié au Sommet mondial pour le développement durable et à la 11^{ème} session de la Commission du développement durable, la CEA devrait fournir l'assistance technique nécessaire aux États membres, notamment pour la définition d'un cadre pour la réalisation des objectifs de Johannesburg. Par ailleurs, les États membres devraient démontrer leur volonté politique en établissant des mécanismes institutionnels et en fournissant les ressources nécessaires à une mise en œuvre efficace.

La situation de la sécurité alimentaire en Afrique en 2003:

- Il faut centrer les débats sur trois ou quatre domaines, surtout dans les secteurs qui peuvent améliorer la nutrition. Ces domaines comprennent la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, et la gestion des ressources naturelles. Il faut également investir dans l'agriculture (les méthodes utilisant des technologies appropriées sont

- plus acceptables).
- Les pays doivent mieux définir et clarifier leurs besoins afin d'optimiser l'assistance des donateurs, au lieu de mettre au point une nouvelle série d'initiatives. Il faut également renforcer les programmes existants de coopération entre les pays, en particulier la coopération Sud/Sud et la « coopération triangulaire » (c'est-à-dire entre l'Afrique, les donateurs, et d'autres pays du Sud).
 - Il faudrait promouvoir la conception et l'utilisation de technologies appropriées pour les petits exploitants agricoles.
 - L'intervention et l'appui de l'État sont nécessaires pour résoudre les problèmes actuels de sous-capitalisation de l'agriculture. La création de banques communautaires appuyées par l'État et offrant des taux d'intérêt abordables a également été recommandée.
 - Il faut que les pays membres accordent la priorité aux activités de formation, en particulier parce que la formation de base est un facteur essentiel pour le succès de l'adoption et de l'application de technologies destinées aux pauvres.
 - Les États membres devraient aborder le problème de l'occupation des terres, étant donné que l'accès à la terre et la sécurité du régime foncier font partie des questions les plus importantes pour le développement agricole.
 - L'absence de droits de propriété implique également que les petits agriculteurs de toute la région n'ont pas accès à des facilités de crédit. Il faut donc examiner la question de la sécurité du régime foncier et de la participation du secteur privé au secteur agricole.
 - Afin d'améliorer la productivité agricole en Afrique, les États membres doivent tenir compte de la nécessité d'introduire des technologies agricoles appropriées et centrer leurs efforts sur la fourniture de services d'enseignement primaire aux populations rurales. L'amélioration du niveau d'éducation des collectivités rurales leur permettra de maîtriser de nouvelles techniques et technologies agricoles.
 - Les États membres devraient redoubler d'efforts pour obtenir le niveau nécessaire de financement qui est un élément crucial afin d'améliorer le secteur agricole en Afrique.

En ce qui concerne l'élevage et l'accès aux pâturages et à l'eau, le Groupe a noté que ces questions importantes n'étaient pas mentionnées dans les documents présentés par le secrétariat. Le secrétariat devra donc les aborder dans ses travaux futurs.

4. Groupe 2: Ressources naturelles, science et technologie (point 7 de l'ordre du jour)

49. Le Groupe 2 a examiné les documents suivants présentés par le secrétariat :

1. Les défis technologiques de l'exploitation minière artisanale en Afrique (ECA/SDD/CSD/3/4);
2. Technologies d'exploitation des énergies renouvelables en vue de l'atténuation de la pauvreté (ECA/SDD/CSD/3/5);
3. La science et technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable : questions émergentes (ECA/SDD/CSD/3/6).

50. Le résumé des recommandations issues des débats du Groupe est le suivant :

Les défis technologiques de l'exploitation minière artisanale en Afrique

51. Le Groupe a reconnu que, même si l'extraction minière à petite échelle contribuait à produire des revenus et à créer des emplois, en particulier dans les zones rurales, il s'agissait essentiellement d'une activité occasionnée par la pauvreté. A cet égard, tout en reconnaissant l'importance de la technologie pour l'amélioration de la productivité de l'extraction minière à petite échelle et pour la réduction de ses effets sur l'environnement, le Groupe a noté que la technologie n'était pas une panacée pour les mineurs pauvres. Il a donc été recommandé ce qui suit :

- Il faudra, pour accroître le bien-être social, améliorer les conditions de vie et atténuer la vulnérabilité des communautés de petits exploitants miniers, et adopter une approche intégrée et globale en vue de relever les défis de l'exploitation minière artisanale ;
- Il faudra, pour concevoir des programmes qui répondent à la demande des communautés de petits exploitants miniers, mieux comprendre ces derniers. A cet effet, il conviendra de mettre au point de nouveaux outils pour mieux cerner l'exploitation minière artisanale;
- Les pays africains devraient considérer la « Vision de Yaoundé » comme le cadre qui permet de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des communautés de petits exploitants miniers. Il faudra donc réexaminer les politiques et les lois des États membres en matière d'exploitation minière en vue d'incorporer la réduction de la pauvreté dans les stratégies d'exploitation minière à petite échelle;
- L'exploitation minière à petite échelle devrait être intégrée dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP);
- Il faudra réviser les DSRP et les DSRP intérimaires des économies minières africaines, lorsque l'exploitation minière et les petits exploitants miniers, en particulier, ne sont pas pris en compte comme il se doit;
- Les petits exploitants miniers devraient être pleinement associés aux programmes de développement rural;
- Les différents types de minéraux exploités par les petits exploitants miniers devraient inclure les minéraux à usage industriel qui offrent davantage de possibilités d'intégration avec les autres secteurs de l'économie;
- L'Etat devrait aider à établir des circuits de commercialisation des produits des petits exploitants miniers;
- Il faudrait officialiser le secteur de l'exploitation minière artisanale et faciliter l'accès des petits exploitants miniers à la terre;
- Il faudrait envisager de nouveaux mécanismes pour améliorer la productivité des petites exploitations minières artisanales, notamment une coopération avec les grandes exploitations minières;
- Un matériel compétitif, solide, simple et bon marché devrait être mis à la disposition des petits exploitants miniers;
- Des financements à faibles coûts et à long terme devraient être mis à la disposition

des entrepreneurs locaux pour les encourager à produire, sur place, du matériel spécialisé pour les petits exploitants miniers. D'autres incitations (fiscales par exemple) devraient être fournies pour réduire les obstacles à l'entrée;

- La création de coopératives et d'associations de petits exploitants miniers devrait être encouragée pour réaliser des économies d'échelle;
- Les droits à l'importation de matériel destiné aux petits exploitants miniers devraient être réduits;
- Les petits exploitants miniers devraient être associés à la mise au point des technologies appropriées pour les exploitations minières artisanales;
- La coopération régionale devrait être encouragée pour le développement des infrastructures destinées à la recherche-développement en vue de la création, de l'adaptation et de l'innovation technologiques.

Technologies d'exploitation des énergies renouvelables en vue de l'atténuation de la pauvreté:

52. Le Groupe a formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir des technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables qui permettraient d'améliorer les services énergétiques fournis aux populations pauvres et, partant, d'améliorer leurs conditions de vie et de multiplier les possibilités d'activités génératrices de revenu.
- Aider les pauvres à accéder aux technologies exploitant les énergies renouvelables en mettant en place des mécanismes financiers novateurs tels que le microcrédit, qui permettront aux ménages à faible revenu et aux petites entreprises d'accéder au crédit, en leur accordant des prêts assortis, en général, de calendriers de remboursement souples, d'échéanciers tenant compte des revenus des clients et de délais de remboursement plus longs.
- Créer un environnement favorable à la mobilisation des ressources et à la participation du secteur privé à une large diffusion généralisée des technologies les plus rentables en matière d'exploitation des énergies renouvelables.
- Informer les pauvres de l'existence des technologies exploitant les énergies renouvelables et de leurs applications afin de les aider à choisir, en toute connaissance de cause, les services énergétiques qui leur seront fournis.
- Assurer la formation des populations locales pour les aider à installer, faire fonctionner et entretenir les technologies exploitant les énergies renouvelables, de façon à assurer leur bon fonctionnement, à réduire les problèmes techniques et à abaisser les coûts des transactions.
- Promouvoir un partenariat fondé sur le partage des coûts avec les entreprises d'approvisionnement en électricité, les collectivités locales et les bénéficiaires des technologies exploitant les énergies renouvelables, pour faire baisser le coût de l'électricité dans les zones rurales éloignées.
- Promouvoir les technologies les plus rentables pour la production de transporteurs d'énergie modernes basés sur la biomasse (des combustibles plus propres et plus commodes et l'électricité) qui pourraient être utilisés pour améliorer les conditions de vie des ménages pauvres.
- Promouvoir l'échange de données d'expérience et de meilleures pratiques pour l'utilisation des options en matière d'approvisionnement d'énergie basée sur les TER

- pour améliorer l'accès aux services énergétiques modernes pour les pauvres.
- Identifier les meilleures options en matière d'approvisionnement en énergie basée sur les TER pour les différentes régions en mettant en œuvre un processus d'évaluation.
- Prendre des mesures pour renforcer les capacités locales dans le domaine de la R-D, adapter les systèmes énergétiques basés sur les TER aux conditions locales et créer des capacités de production pour que ces systèmes soient abordables pour les pauvres;

Nouvelles questions scientifiques et technologiques concernant la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique

53. En examinant la révolution verte, le Groupe a noté qu'il fallait :

- Concevoir un plan pour la modernisation de l'agriculture.
- Coopérer avec les pays qui ont en commun des zones et/ou des ressources agroécologiques similaires.
- Obtenir un engagement renouvelé du secteur public, du secteur privé et des donateurs pour qu'ils fournissent un appui humain, scientifique et financier en vue de la modernisation durable de l'agriculture et de la transformation des zones rurales.
- Etablir des partenariats avec les institutions régionales de recherche en vue de la mise en place de réseaux, du partage des responsabilités et d'échanges d'informations concernant les techniques appropriées pour l'agriculture et l'élevage.
- Affecter davantage de ressources au développement des infrastructures, en particulier l'irrigation, les routes rurales et les installations des marchés, telles que les moyens de traitement et de stockage après la récolte.
- Prier la CEA d'entamer de vastes consultations avec des experts de haut niveau en agronomie et/ou des ministères et d'autres parties prenantes, au sujet de la méthodologie de la révolution verte, de l'évaluation des risques, de la prise en charge et de la stratégie.

54. En ce qui concerne la biotechnologie, les délégués ont accepté les recommandations faites dans le document, après les avoir légèrement modifiées comme suit :

- Un programme de recherche en biotechnologie centré sur l'Afrique, où l'accent est mis sur les cultures et les animaux d'élevage locaux.
- Des politiques biotechnologiques sous contrôle africain, selon lesquelles toutes les parties intéressées, à savoir le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les organisations d'agriculteurs, participent à la formulation des plans nationaux en matière de biotechnologie.
- La mise en place d'organismes réglementaires régionaux pour l'évaluation et la gestion des risques, étant donné que la plupart des pays africains n'ont pas beaucoup de ressources humaines capables d'exécuter ces fonctions.
- L'accroissement des investissements dans la recherche sur la biotechnologie moderne au sein des instituts de recherche agricole régionaux. Les niveaux actuels dans la plupart des pays africains sont très faibles (à peine 2% du total des fonds affectés à la

recherche agricole).

- La promotion de partenariats entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la recherche sur la biotechnologie moderne.
- Le renforcement des liens entre la biotechnologie moderne et son application pratique dans l'agriculture.

55. En outre, le Groupe a transmis les recommandations supplémentaires suivantes :

- Les recommandations de la troisième réunion du Comité du développement durable devraient être présentées à une instance supérieure (par exemple, au niveau ministériel africain) pour approbation.
- Le secrétariat de la CEA devrait élargir et renforcer la coopération au sein des cinq sous-régions de la CEA.

5. Présentation en plénière des conclusions des débats des Groupes (point 8 de l'ordre du jour)

Groupe 1 : Sécurité alimentaire et développement durable

56. Le Comité a adopté en séance plénière les recommandations présentées par le Groupe 1, en ajoutant ce qui suit :

- En ce qui concerne l'élevage, la gestion des pâturages et l'irrigation, les usagers devraient se regrouper dans des coopératives ou associations. L'expérience du Maroc dans ces domaines pourrait être partagée.

Groupe 2 : Ressources naturelles, science et technologie

57. Le Comité a adopté en séance plénière le rapport présenté par le Groupe 2.

Présentation du programme de travail de la Division du développement durable pour la période 2004-2005 (point 9 de l'ordre du jour)

58. Le Directeur de la Division du développement durable, Josué Dioné, a présenté le programme de travail pour la période 2004-2005. Il a souligné que le sous-programme « Promouvoir le développement durable » serait centré sur les objectifs suivants :

- Renforcer les capacités des États membres de la CEA de concevoir des mécanismes institutionnels et de mettre en œuvre des politiques et programmes nationaux qui renforcent les liens entre les éléments interdépendants de la sécurité alimentaire, la population et l'environnement ;
- Aider à renforcer les capacités des pays africains d'utiliser la science et la technologie pour assurer le développement durable ;
- Faire prendre davantage conscience aux pays africains de la nécessité d'intégrer les préoccupations concernant les trois piliers du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, dans la planification nationale du développement et dans le

- programme de lutte contre la pauvreté ;
- Aider à renforcer les capacités des États membres d'exploiter leurs ressources naturelles de façon durable.

59. Il a également informé les délégués que pour les travaux de la Division pendant la prochaine période biennale, quatre domaines thématiques avaient été retenus, conformément au plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et aux domaines prioritaires du NEPAD, à savoir :

- La gestion intégrée de ressources en eau ;
- L'amélioration de la gestion des ressources en terres;
- La technologie au service du développement durable;
- Le suivi des progrès en matière de développement durable.

60. S'agissant de l'ensemble de la stratégie de la Division pour la prochaine période biennale, M. Dioné a fait ressortir les éléments suivants:

- Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;
- La fourniture de services consultatifs ;
- La diffusion des meilleures pratiques ;
- Le suivi et l'évaluation des progrès et de l'impact.

61. Il a noté que, pour réaliser ses objectifs, la Division entreprendrait un certain nombre d'activités, à savoir :

- Fourniture de services aux organes intergouvernementaux et d'experts;
- Autres activités de fond;
- Coopération internationale et coopération interinstitutions;
- Services consultatifs; et
- Projets opérationnels.

62. S'agissant de la fourniture de services aux organes intergouvernementaux et d'experts, M. Dioné a informé les participants que la Division convoquerait les deux réunions intergouvernementales suivantes : a) réunion du Comité du développement durable (CDD-4) et b) réunion régionale préparatoire à l'évaluation de la CIPD+10. En ce qui concerne le CDD-4, le Directeur a informé les participants des rapports de conférence qui seront établis. Il s'agit de :

- La gestion des ressources en terres pour le développement durable : recommandations;
- Le rapport sur le programme de la CEA pour la promotion de la biotechnologie au service du développement durable en Afrique ;
- Le rapport sur les nouvelles questions scientifiques et technologiques concernant le développement durable en Afrique ;
- Le rapport d'activité sur le suivi et la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable.

63. En ce qui concerne les réunions de groupes spéciaux d'experts, le Directeur a déclaré que la Division ne convoquerait que trois réunions par rapport aux six organisées pendant la période biennale 2002-2003. Ces réunions porteraient sur:

- Le suivi et l'évaluation des progrès en matière de développement durable ;
- La science et la technologie au service du développement durable ;
- La mise en valeur des ressources en eau pour le développement durable.

64. Le Directeur a déclaré qu'en plus d'assurer le service technique de réunions d'organes intergouvernementaux et d'experts, la Division du développement durable produirait un certain nombre de publications en série et isolées, dont notamment : i) un numéro du Rapport sur le développement durable en Afrique ii) deux numéros du Bulletin sur le développement durable en Afrique, qui remplacerait le Bulletin de la population et du développement; et iii) un numéro du Rapport africain sur la mise en valeur des ressources en eau.

65. Le Directeur a ajouté que la Division du développement durable mènerait des projets opérationnels sur un certain nombre de questions, en particulier la science et la technologie, ainsi que la relation entre la santé en matière de procréation des femmes et la sécurité alimentaire des ménages dans les zones rurales africaines. En conclusion, il a déclaré que la Division du développement durable continuerait de fournir des services consultatifs aux États membres sur des questions de développement durable. En plus des services consultatifs faisant partie de ses activités régulières, la Division continuerait également à répondre aux demandes spécifiques des États membres en matière d'assistance technique.

66. Le Comité a approuvé le programme de travail de la Division du développement durable pour la période 2004-2005 en faisant les observations suivantes :

- Les travaux du CDD de la CEA devraient être intégrés aux travaux de la CDD de l'ONU;
- Il faudrait promouvoir une meilleure synchronisation et coordination entre les coordonnateurs nationaux de la CDD de l'ONU et la CEA. A cet égard, les rapports des coordonnateurs nationaux devraient être soumis à la CEA avant d'être transmis au Siège de l'ONU;
- Le programme de travail de la Division devrait être indicatif et non exclusif. Il devrait être flexible pour pouvoir tenir compte des besoins des États membres ainsi que d'autres questions nouvelles.

6. Mandat du Comité (point 10 de l'ordre du jour)

67. Le secrétariat a présenté le mandat du Comité, tel qu'il avait été approuvé par la Conférence des ministres. Le mandat du Comité avait été modifié afin de tenir compte de la nécessité d'aligner les travaux du CDD de la CEA sur ceux de la CDD de l'ONU. La version révisée et approuvée du mandat du CDD de la CEA figure à l'Annexe I du présent rapport.

Thème, date et lieu de la prochaine réunion du Comité (point 11 de l'ordre du jour)

68. Le président a informé les participants que les thèmes retenus pour la prochaine réunion

de la CDD de l'ONU étaient l'énergie au service du développement durable, la pollution atmosphérique, le développement industriel et les changements climatiques. Il a ensuite invité les participants à faire des propositions sur le thème, la date et le lieu de la quatrième réunion du CDD de la CEA. A la suite des observations faites par le président, le Directeur de la Division du développement durable a souhaité qu'à l'occasion de la réflexion sur le thème et la date de la réunion suivante, une attention particulière soit accordée à la nécessité d'aligner les travaux du CDD de la CEA sur ceux de la CDD de l'ONU. Il a dit que les travaux du Comité seraient intégrés dans le processus de la CDD de l'ONU d'ici à décembre 2005. Le thème de la quatrième réunion du Comité devrait donc s'harmoniser avec celui de la CDD de l'ONU.

69. Il a donc suggéré que le thème de la quatrième réunion du Comité soit choisi sur la base des thèmes de travail de la CDD de l'ONU. Le Directeur de la Division a en outre informé les participants que le thème de la réunion en cours avait été choisi par le CRNST et qu'à la suite de la décision visant à regrouper le CDD et le CRNST, ce thème avait finalement été affecté au Comité.

70. Le Comité a fait observer que, selon l'expérience des réunions précédentes, le thème n'avait jamais été convenu immédiatement. A cet égard, il a été suggéré qu'un thème soit choisi à un stade ultérieur, après la tenue de consultations entre les membres du Bureau et le secrétariat de la CEA.

71. Il a été également convenu que, lors du choix d'un thème et d'une date pour la quatrième réunion du Comité, une attention particulière serait accordée aux dates et aux thèmes qui coïncident avec le calendrier des manifestations internationales.

72. Il a été noté que le thème et la date de la quatrième réunion du Comité devraient être arrêtés le plus tôt possible en vue d'assurer une bonne préparation de la réunion.

73. En ce qui concerne la date de la prochaine réunion du Comité, le Directeur de la Division du développement durable a proposé que celle-ci ait lieu avant décembre 2005 de sorte que le Comité puisse apporter sa contribution à la CDD de l'ONU d'ici à décembre 2005. Il a ensuite insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant aux États membres de donner des informations qui permettront d'enrichir le programme de travail de la Division pour la période biennale 2006-2007.

74. Il a été décidé que le Bureau se réunirait tous les six mois. Il a également été décidé de tenir une réunion avant octobre 2004 en vue d'arrêter le thème, la date et le lieu de la réunion suivante du Comité.

7. Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

75. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Présentation et adoption du rapport de la réunion (point 13 de l'ordre du jour)

76. En présentant le rapport, le président a informé les membres du Comité que seules les recommandations seraient examinées en vue de leur adoption, et que les délégations qui auraient des observations à faire sur le corps du rapport devraient les transmettre au secrétariat dès que possible.

Les recommandations concernant la sécurité alimentaire et le développement durable ont ensuite été adoptées avec les modifications suivantes :

- En ce qui concerne l'élevage, la gestion des pâturages et l'irrigation, les usagers devraient se regrouper dans des coopératives ou associations. L'expérience du Maroc dans ces domaines pourrait être partagée.
- Les pays africains devraient continuer à appliquer le partage et la gestion durable des ressources en eau grâce à la coopération internationale.

77. Les recommandations concernant l'énergie et les minéraux ont été adoptées sans modifications.

78. En ce qui concerne les recommandations relatives à la science et à la technologie, et en particulier celles qui portent sur la révolution verte et la biotechnologie, les États membres ont demandé un complément d'information avant qu'une approbation puisse être obtenue. A cet égard, il a été recommandé que la CEA compile des informations pertinentes sur la révolution verte, sa portée et ses implications pour l'Afrique en vue de les soumettre, pour examen, aux organes compétents (par exemple, les ministres africains de l'agriculture).

79. En ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM), les participants ont pris note de la déclaration faite par la délégation zambienne au sujet de la politique de son Gouvernement qui consiste à appliquer le principe de précaution, étant donné le manque d'informations scientifiques concernant l'impact de ces organismes sur la santé humaine et l'environnement. Le Comité a été informé des efforts déployés par le Gouvernement zambien pour mettre au point une politique et une stratégie en matière de biotechnologie et pour développer sa capacité de recherche-développement afin de lui permettre de relever efficacement les défis posés par les OGM.

80. Quant aux déclarations sur les OGM attribuées à la CEA par la presse, le secrétariat de la CEA a informé les participants que sa politique avait toujours été d'aider les États membres à renforcer leurs capacités leur permettant de prendre des décisions, en tout état de cause, grâce à l'analyse des politiques, à la formation et à l'obtention d'un consensus. Dans ce contexte, les informations diffusées dans la presse étaient considérées comme une déformation complète des faits.

81. Le Comité a recommandé que, dans le contexte de la controverse concernant les OGM, la CEA devrait indiquer officiellement sa position sur cette question et demander en outre à la presse de rectifier les informations diffusées.

D. Clôture de la réunion (point 14 de l'ordre du jour)

82. Dans ses observations de clôture, le président a remercié le Gouvernement éthiopien et la CEA d'avoir accueilli et organisé la réunion. Il a également remercié tous les intervenants, y compris les interprètes, de leur appui et de leur précieuse contribution. Il a mis en évidence la recommandation très importante émanant de la réunion qui concerne la tenue d'une réunion du Bureau tous les six mois. Il a déclaré que cela aiderait la CEA à formuler et à mettre en œuvre un bon programme de travail qui bénéficierait à tous les États membres. Finalement, il a demandé à nouveau à toutes les délégations présentes d'envoyer des observations sur le rapport au secrétariat de la CEA afin de permettre l'établissement sans retard de sa version finale.

ANNEXE I

Constitution et fonctions révisées du Comité du développement durable

I. Contexte

1. La Conférence des ministres africains responsables du développement économique et social et de la planification a adopté la résolution No. 826 (XXXII) en avril 1996, par laquelle les ministres ont créé de nouveaux organes pour traiter des problèmes de développement du continent dans leur ensemble. Parmi ces organes et organes subsidiaires (par. «B.3»), les ministres ont créé le «Comité du développement durable» (CDD) et le «Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie» (CRNST).

2. Le CDD a été créé pour servir de forum d'experts chargés de conseiller la CEA dans les domaines interdépendants de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement, et des établissements humains; pour servir de cadre de promotion et d'évaluation des activités menées par les gouvernements africains au titre du suivi de la mise en œuvre des plans d'action régionaux et mondiaux; et pour examiner des mesures spécifiques visant à promouvoir la protection et la remise en état de l'environnement, à améliorer la sécurité alimentaire, à promouvoir les établissements humains viables et à traiter des problèmes que pose l'accroissement de la population en Afrique.

3. Par ailleurs, le CRNST a été créé pour assumer les fonctions remplies par la Conférence régionale africaine sur la science et la technologie et la Conférence des ministres africains responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales et de l'énergie. Le CRNST devait donc servir de forum pour la promotion de la coopération entre les pays africains concernant les questions pertinentes pour le développement des États membres dans les domaines de la science et de la technologie.

4. En vue de renforcer les mécanismes institutionnels pour le développement durable au niveau régional, le Plan d'application de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable stipule dans la section G de son chapitre XI que : «les commissions régionales devraient en particulier faire ce qui suit, en collaboration avec d'autres organes régionaux et sous-régionaux :

- a) Promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans leurs travaux, y compris par la mise en œuvre d'Action 21. A cette fin, les commissions régionales devraient renforcer leurs capacités par une action interne et bénéficiant, lorsqu'il y a lieu, d'un appui externe;
- b) Faciliter et promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans les travaux des organes régionaux, sous-régionaux et autres, par exemple en facilitant et en renforçant les

échanges d'expériences, y compris nationales, des meilleures pratiques, d'études de cas et d'expériences de partenariats relatifs à la mise en œuvre d'Action 21.»

5. Etant donné ce qui précède et en vue de rationaliser les organes subsidiaires de la CEA, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA a en outre décidé, à sa vingt-cinquième session tenue à Johannesburg en octobre 2002, de regrouper le Comité du développement durable et le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie au sein d'un nouveau Comité du développement durable (CDD), qui assumerait les fonctions de l'ancien CDD et du CRNST et traiterait des problèmes critiques et nouveaux concernant le développement durable en Afrique.

6. Par conséquent, la constitution et les fonctions révisées du Comité du développement durable sont les suivantes.

II. Composition et fonctions

7. Le CDD est composé d'experts de haut niveau provenant des gouvernements, des milieux universitaires, des institutions de recherche - développement, du secteur privé et de la société civile. Il se réunit tous les deux ans et sert de forum pour la promotion de la coopération, et les échanges d'informations et de données d'expérience entre les pays africains dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la population, des établissements humains, des ressources naturelles, de l'environnement, de la science et de la technologie. Il fournit des conseils aux États membres dans ces domaines et à la CEA sur les moyens de renforcer son appui à ces États. Il sert également de cadre de promotion et d'évaluation des activités menées par les gouvernements africains au titre du suivi de la mise en œuvre des plans d'action mondiaux, à savoir le Plan d'application de Johannesburg, Action 21, le Programme pour l'habitat, le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, et le Programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

III. Mandat

8. Le mandat du CDD s'énonce comme suit :

- a) Examiner périodiquement l'exécution des programmes d'action mondiaux tels que le Plan d'application de Johannesburg, Action 21, le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, le Programme pour l'habitat et le Programme d'action du Sommet mondial de l'alimentation;
- b) Envisager une approche pluridisciplinaire de la mise en œuvre des programmes d'action pertinents et faire des recommandations à ce sujet;
- c) Encourager la formulation de politiques et de mesures en vue de la protection de l'environnement, de la sécurité alimentaire, de l'amélioration des établissements humains, de l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement, et de la coopération entre les pays africains dans la gestion des ressources naturelles et l'application de la science et de la technologie;
- d) Servir de forum pour l'échange d'informations et de données d'expériences dans ces domaines; et

- e) Donner à la Commission des conseils sur la formulation de programmes et d'activités visant à aider les États membres à intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leurs politiques et stratégies nationales de développement.

IV. Directives opérationnelles

- 9. Le Comité du développement durable aura à :
 - a) Examiner les questions spéciales et brûlantes de développement durable qui préoccupent les États membres dans tous les secteurs et formuler des recommandations sur les politiques relatives à ces questions à l'intention des décideurs africains et de leurs homologues de la communauté des organismes de coopération pour le développement;
 - b) Suivre et examiner les activités entreprises et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action mondiaux susmentionnés et recommander d'autres mesures fondées sur l'expérience des États membres décrite dans les rapports nationaux soumis au secrétariat de la CEA; et
 - c) Orienter les activités de la CEA après examen du programme de travail actuel et examiner le projet de programme et de priorités de la Division du développement durable de la Commission.

V. Relations entre le Comité et la Commission du développement durable de l'ONU

- a) Le Comité africain du développement durable servira de forum régional d'experts appelé à couvrir tous les aspects confiés par l'Assemblée générale des Nations Unies à la Commission du développement durable de l'ONU ;
- b) Il servira également d'organe consultatif régional de la Commission du développement durable pour les activités intersectorielles en Afrique ainsi que pour les activités proposées et les mesures de suivi de la mise en œuvre des programmes internationaux ;
- c) Le Comité établira des rapports périodiques conformément aux procédures et pratiques de la Commission du développement durable de l'ONU.

VI. Relations entre le CDD et les autres institutions

10. Le Comité reconnaît l'existence de comités similaires du développement durable dans d'autres commissions régionales relevant du Conseil économique et social et devra établir des relations avec eux, en vue de renforcer la coopération dans le domaine mondial du développement durable.

11. Le Comité reconnaît également la nécessité de collaborer avec les cinq autres comités techniques créés par la CEA et il encouragera des contacts et des échanges réguliers avec lesdits comités.

Annexe II

Liste de documents

ECA/SDD/CSD.3/1	Ordre du jour provisoire
ECA/SDD/CSD.3/Inf.1	Programme de travail provisoire
ECA/SDD/CSD.3/Inf.2	Aide-mémoire
ECA/SDD/CSD.3/Inf.3	Liste des participants
ECA/SDD/CSD.3/Inf.4	Liste des documents
ECA/SDD/CSD.3/2	Rapport sur le suivi des grandes conférences mondiales et régionales relatives à la sécurité alimentaire et au développement durable
ECA/SDD/CSD.3/Add.1	Conclusions du sommet mondial sur le développement durable et question liées à leur mise en œuvre en Afrique
ECA/SDD/CSD.3/3	La science et la technologie au service des pauvres et du développement durable en Afrique
ECA/SDD/CSD.3/4	Rapports thématiques sur la mise en valeur des ressources naturelles en Afrique: Les défis technologiques de l'exploitation minière artisanale en Afrique
ECA/SDD/CSD.3/5	Rapports thématiques sur la mise en valeur des ressources naturelles: technologies d'exploitation des énergies renouvelables en vue de l'allègement de la pauvreté
ECA/SDD/CSD.3/6	La science et la technologie au service de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique: questions émergentes
ECA/SDD/CSD.3/7	État de la sécurité alimentaire en Afrique: Rapport d'activité 2003
ECA/SDD/CSD.3/8	L'état des connaissances de quelques pays membres en ce qui concerne les interdépendances entre population, environnement et agriculture
ECA/SDD/CSD.3/9	Rapport d'activité sur la mise en œuvre des activités du sous-Programme « Promouvoir le développement durable » pendant la période biennale 2002-2003

E/ECA/CM.36/5

Proposed Programme of Work of the Sub-programme for the 2004-2005 Biennium

ECA/SDD/CSD.3/11

Report of the Third Meeting of the Committee on Sustainable Development, 7-10 October 2003

Annex III

Liste des participants

Pays

Algérie

Son Excellence
Monsieur Smaï I Chergui
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Ambassade de la République algérienne
Démocratique et populaire
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 96 66

M. Toubal Rabah
Conseiller
Ambassade de la République algérienne
Démocratique et populaire
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 96 66
E-mail: rabahtoubal@yahoo.fr

Angola

Mr. Joaquim E. S. Camati
First Secretary
Angola Embassy
P.O. Box 2962
Addis Abeba
Tel: (251-1) 510085/(251-9) 21 24 87
Fax: (251-1) 514922/520389
E-mail: jescamati@yahoo.com

Mr. Gonçalves Antonio Miguel
First Secretary
Angola Embassy
P.O. Box 2962
Addis Abeba
Tel: (251-1) 510085/(251-09) 21 24 87

Botswana

Mr. M.F. Rapuleng
Second Secretary
Embassy of Botswana
P.O. Box 22282
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 54 22
Fax: (251-1) 71 40 99

Burkina Faso

Son Excellence
Monsieur Bruno N. Zidouemba
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Ambassade du Burkina Faso
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 58 63/64

M. Henri Gnama Bacye
Ministre Conseiller
Ambassade du Burkina Faso
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 58 63/64

M. Valérie Nongana
Attachée Culturelle
Ambassade du Burkina Faso
P.O.Box
Addis Abeba
Tel : (251-1) 61 58 57
Fax : (251-1)
Email : ambf@telecom.net.et

M. Yves Francis Nongana
Attaché Financier
Ambassade du Burkina Faso
P.O. Box
Addis Abeba
Tel : (251-1) 61 58 57

Burundi

Son Excellence
M. Philippe Ntahnkuriye
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Ambassade de la République du Burundi
P.O.Box 3641
Addis Abeba
Tel: (251-1) 65 13 00
Fax:(251-1) 65 02 99

M. Salvator Siniyunguruza
Premier Conseiller
P.O. Box 3641
Addis Abeba
Tel: (251-1) 65 13 00
Fax:(251-1) 65 02 99
Email: emb.Burundi.telecom.et

Cap-Vert

M. Gilberto Duarte-Lopes
Chargé d'affaires
Ambassade de la République du Cap-Vert
Addis Abeba

Cameroun

Mrs. Daline-Louise Nsomotto
Chief of Service
Ministry of Economics Affairs
Regional Development Department
P.O. Box 30247
Cameroun, Yaounde
Tel: (237) 99 18 780-231 17 71
Fax: (237) 222 42 70
Email: dlansomotto@yahoo.fr

Dr. Uphie Chinje Melo, Ph. D
Director
African Industrial Minerals Network
(AIMnet)
B.P. 14938
Yaounde, Cameroun
Tel.: (237) 222 37 20/231 09 50
Fax: (237) 222 41 37
E-mail: umelo@uycdc.uninet.cm

Mr. Samuel Roger Zang
First Secretary
Cameroon Embassy
Addis Abeba
Tel: (251-1) 50 44 88
Fax: (251-1) 61 59 02
Email: zang.sr@telecom.net.et

Congo

M. Prosper Ernest François Sica
Ministre Conseiller, Chargé d'affaires
Ambassade de la République du Congo
P.O. Box 5639
Addis Abeba
Tel: (251-1) 18 29 38
Portable: (251-9)21 37 32
Fax: (251-1) 18 29 38
Email: Propoch@yahoo.fr

Mme Gabrielle Olea
Premier Conseiller
Ambassade de la République du Congo
P.O. Box 56 39
Addis Abeba
Tel: (251-1) 18 29 38
Fax: (251-1) 18 29 38
Email: Oleagabrielle2001@yahoo.fr

M. Georges Banthoud
Troisième Conseiller
Ambassade de la République du Congo
P.O. Box 5639
Addis Abeba
Tel: (251-1) 18 29 38
Fax: (251-1) 18 29 38
Email: georgesbanthoud@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

M. Zephirin Dibi
Conseiller
Ambassade de Côte d'Ivoire
P.O.Box 3668
Addis Abeba
Tel: (251-1) 715430
Fax: (251-1) 712178
E-mail: zephdibi@yahoo.fr

M. Nestor Ouedo
Deuxième Secrétaire
Ambassade de Côte d'Ivoire
P.O.Box 3668
Addis Abeba
Tel: (251-1) 715430
Fax: (251-1) 712178
E-mail: ouednest@yahoo.co.uk

Egypte

Mr. Ahmed Khorshed
Director of Research in the Institute of
Food
Technology Research
Ministry of Agriculture
21 El Alhi St.
Le Caire, Egypte
Tel: (202) 8358128
E-mail: khorshid_org@hotmail.com

Mr. Sayed Mohamed Emam
General Director of Technical Planning
Ministry of Electricity and Energy
Cairo, Egypt
Tel: (2) 2616518
Fax: (2) 2616 223
E-mail: emamsayed@hotmail.com

Mr. Hatem Kandil
Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs
Environment and Sustainable
Development
11 Yehia Ibrahim
Zamalek
11211Le Caire, Egypte
Tel: (202) 73 54 861
Fax: (202) 54 74 936
E-mail: hatemkandil@msn.com

Mr. Mohamed Kadah
ECA Liaison Officer
Embassy of Egypt
Addis Abeba
Tel: (251-1) 553077
Fax: (251-1) 552722

Ethiopie

Mr. Meheretab Mulugeta
Counsellor
Federal Democratic Republic of Ethiopia
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 393
Addis Abeba
Tel: (251-1) 53 67 38
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: mehret@netscape.net

Mr. Kassa G/Yohannes
Counsellor
Ministry of Foreign Affairs
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 78 93
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: kassa2000-7@hotmail.com

Mr. Binyam Kedir Abdu
Asia, Australia, and Middle East General
Directorate
Ministry of Foreign Affairs
P.O.Box 393
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 73 45
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: binyamkedir@yahoo.com

Mr. Samson John
Third Secretary
Ministry of Foreign Affairs
International Organisation and Economic
Cooperation Department
P.O. Box 393
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 67 33
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: samromherm@yahoo.com

Mr. Eyob Tekalign
Attaché
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 393
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 73 45
Fax: (251-1) 51 43 00
Email: eyobjubt@yahoo.com

Mr. Amare Tebekew
Senior Policy Analyst
Ministry of Agriculture
P.O. Box 62347
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 80 40/516050 (Ext. 295)

Mr. Yoseph Kassaye
Attaché
Ministry of Foreign Affairs
Economic Cooperation Department
P.O. Box 393
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 73 45
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: ykassaye@hotmail.com

Mr. Girma Sawemikael
Attaché
Ministry of Foreign Affairs
Policy and Planning Department
P.O. Box 1000
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 73 45
Fax: (251-1) 51 43 00
E-mail: gsawem@yahoo.com

Mr. Leulseged Ageze
Head
Pastoral Areas Development Department
Ministry of Federal Affairs
P.O. Box 5608
Addis Abeba
Tel: (251-1) 50 45 31
Fax: (251-1) 51 12 00/51 26 39
E-mail: mofa@telecom.net.et

Mr. Melkamu Jaleta
Head
Rural Development Department
Ministry of Federal Affairs
P.O. Box 5608
Addis Abeba
Tel: (251-1) 53 72 00
Fax: (251-1) 51 26 39/51 12 00
E-mail: mofa@telecom.net.et

Ms. Mebrat Alem
Team Leader
Ministry of Rural Development
P.O. Box 27438/1000
Addis Abeba
Tel: (251-1) 55 78 04/55 20 40, Ext. 144
Fax: (251-1) 55 20 30

Mr. Abebaw Asamnew
Resource Economist
Environmental Protection Authority
Social and Economic Department
Addis Abeba

Mrs. Amsale Zenebe
Expert
Ministry of Federal Affairs
Addis Abeba

Mr. Meressa Redda
Head Department
Democratization Department
Ministry of Federal Affairs
Addis Abeba
Tel: (251-1) 53 82 25

Mr. Solomon Yilma
Ministry of Foreign Affairs
Planning and Programme Department
Addis Abeba
Tel: (251-1) 15 90 09

Mr. Girma Yosef
Head
Department of Agriculture
Ethiopian Science and Technology
Commission
P.O. Box 2490
Addis Abeba
Tel: (251-1) 53 49 44
Fax: (251-1) 52 44 00
E-mail: estcagn@yahoo.com

Mr. Girma Asfaw
Acting Head
Policy and Legal Department
Ethiopia Environmental Protection
Authority
Addis Abeba

Mr. Girma Mekru
Head
Environmental Economics Department
Ethiopia Environmental Protection
Authority
Addis Abeba

Mr. Tesfaye Woldeyes
Head
Environment Information Center
Ethiopia Environmental Protection
Authority
Addis Abeba
Tel: (251-1) 46 48 79
E-mail: gamtesfaye@yahoo.com

Mr. Yigzaw Ayalew
Team Leader
Ethiopia Environmental Protection
Authority
Department of Planning
P.O. Box 12760
Addis Abeba
Tel: (251-1) 46 48 94

Mr. Mateos Mekiso Megido
Civil Servant
Ethiopia Environmental Protection
Authority
Ecosystem Department
P.O. Box 12760
Addis Abeba
Tel: (251-1) 46 48 85
Fax: (251-1) 46 48 76
E-mail: greent@telecom.net.et

Mr. Gezie Mulatu
Graduate Attaché
Ministry of Foreign Affairs
Policy Department
P.O. Box 1000
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 73 45
Fax: (251-1) 51 43 00

Ghana

His Excellency
Mr. John Evonlah Aggrey
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Embassy of Ghana
P.O. Box 3173
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 14 02
Fax: (251-1) 71 23 49

Mr. Rudolph Sandy Kuuzegh
Deputy Director
Ministry of Environment and Science
Sustainable Development Department
P.O. Box M232
Accra, Ghana
Tel: (233-021) 66 73 24
Fax: (233-021) 66 68 48
E-mail: kuuz2001@yahoo.com

Mr. Alex Adu
First Secretary
Embassy of Ghana
P.O. Box 3173
Addis Abeba, Ethiopia
Tel: (251-1) 71 14 02
Fax: (251-1) 71 23 49

République de Guinée équatoriale

Son Excellence
M. Apolinar Moiche Eчек
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Ambassade de la République de Guinée
équatoriale
Addis Abeba
Tel: (251-1) 626278
Fax: (251-1) 611646

Kenya

His Excellency
Mr. R. H. O. Okwaro
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Embassy of the Republic of Kenya
P.O.Box 30551
Addis Abeba
E-mail: otienorho@hotmail.com

Mr. Billow Hussien ABDI
Deputy Secretary I
Ministry of Water Resource Development
P.O. Box 30521
Nairobi, Kenya
Tel: (254) 2727410

Ms. Jane Makori
First Secretary
Embassy of Kenya
P.O.Box 3301
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 00 33
Fax: (251-1) 61 14 33
E-mail: jbmakori@yahoo.co.uk

Libye

Mr. Aribi Alhaludi
Chargé d'affaires a.i.
People's Bureau of the Great Socialist People's
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: (251-1) 51 10 77

Mr. Mohamad Asawkanee
Second Secretary
People's Bureau of the Great Socialist
People's
Libyan Arab Jamahiriya
P.O.Box
Tel: (251-1) 51 10 77

Mr. Ali Burawi
Third Secretary
People's Bureau of the Great Socialist
People's
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: (251-1) 51 10 77

Madagascar

Son Excellence
M. Jacky Razafimahefa-Rakotobe
Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire
Ambassade de la République de
Madagascar
B.P. 60 004
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 11 55
Fax: (251-1) 61 01 27

M. Ludovic Richard Setilahy
Conseiller
Ambassade de la République de
Madagascar
B.P. 60 004
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 25 55
Fax: (251-1) 61 01 27
E-mail: philset@telecom.net.et

Malawi

His Excellency
Mr. Geoffrey L.J. Mvula
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Embassy of the Republic of Malawi
P.O. Box 2316
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 12 80
Fax: (251-1) 71 97 42
E-mail: malemb@telecom.net.et

Mr. Lawrence Mkona
Counsellor
Deputy Head of Mission
Embassy of the Republic of Malawi
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 12 80
Fax: (251-1) 71 97 42
E-mail: malemb@telecom.net.et

Maroc

Mr. Mohammed Atlassi
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade du Royaume du Maroc
Addis Abeba
Tel: (251-1) 15 44 12
E-mail: attsimom@hotmail.com

Monsieur Mohamed MILOURHMANE
Directeur des Aménagements fonciers
Ministère de l'Agriculture et du
développement rural
B.P. 1069
Rabat (Maroc)
Tel: (212-37) 29 99 45
Fax: (212-37) 37 69 84 34
E-mail: milourhm@agr.madrpm.gov.ma

Mme Fatima HQIAQ
Chef de Division de la communication
et de la coopération
Haut Commissariat au plan
Département de la Prévision économique
B.P. 178
Rabat Chellat, 178 Maroc
Tel: (212-37) 76 00 98
Fax: (212-37) 76 00 67
E-mail: bureausg@yahoo.fr

Monsieur Saïd AZAMMAM
Chef du Département de la coopération
et de la formation
Comité d'Etudes et de recherches
démographique
Haut Commissariat au plan
B.P. 178
Rabat, Maroc
Tel: (212-07) 037 77 42 71
Fax: (212-07) 037 68 19 27
E-mail: saidazammam@hotmail.com

M. Taoufik Maazouzi
Conseiller
Ambassade du Royaume du Maroc
Addis Abeba
Tel: (251-1) 15 44 12

Mauritius

Mr. Parasram GOPAUL
Second Secretary
Embassy of the Republic of Mauritius
P.O. Box 200222
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 59 97
Fax: (251-1) 61 47 04
E-mail: mmaddis@telecom.net.et

Mozambique

Dr. Juliao Langa
Embassy of Mozambique
Addis Abeba

Namibia

His Excellency Mr. George M. Liswaniso
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary
Embassy of the Republic of Namibia
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 19 66
Fax: (251-1)

Mr. Erasmus Shivolo
Deputy Director of Mines
Ministry of Mines and Energy
Private Bag 13297
1 Aviation Road
Windhoek 9000, Namibia
Tel: (264-61) 284 8111
Fax: (264-61) 284 8362
E-mail: eshivolo@mme.gov.na

Ms. A. Stella Kuume
First Secretary
Embassy of Namibia
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 19 66
Fax: (251-1) 61 26 77
E-mail: ainokna@yahoo.com

Niger

M. Saidou Djibo
Membre du Secrétariat Permanent du
DSRP
Niamey, Niger

Nigeria

Mr. Davidson Ikenefuna
Minister/Counsellor
Embassy of Nigeria
Addis Abeba
Tel: (251-1) 55 06 44
Fax: (251-1) 15 23 07

Rwanda

M. Remy Mugunga
Directeur de la Réduction de la pauvreté
Présidence de la République
B.P. 15
Kigali (Rwanda)
Tel:
Fax: (250) 823 21
E-mail: mugungar@yahoo.fr

M. Rwagashayija Timothée
Directeur des Mines et de la géologie
Ministère des Infrastructures
B.P. 24
Kigali (Rwanda)
E-mail: tirwagashayija@yahoo.fr

M. Cyprien Bishangara
Directeur de l'Environnement
Ministère des Terres, de la Réinstallation
et de l'Environnement
B.P. 3502
Kigali (Rwanda)
Tel: (250) 82 628
Fax: (250) 82 629
E-mail: bishangara@yahoo.fr

Mr. John Bosco Ruzibuka
Director
National Population Office
Ministère de la Santé
P.O. Box 914
Kigali, Rwanda
Tel: (250) 57 42 67
Fax: (250) 57 42 67
E-mail: ruzibukajb@hotmail.com

Mr. Andre Habimana
Economist
Ministry of Finance
Strategic Planning and Poverty
Monitoring Department
P. O. Box 158
Kigali, Rwanda
Tel: (250) 57 05 23
Fax: (250) 57 05 22
E-mail: andre.habimana@minecofin.gov.rw

Sénégal

M. Amadou Diongue
Conseiller
Ambassade du Sénégal
B.P. 2581
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 13 76
E-mail: amdiongue@hotmail.com

South Africa

Mr. Blessing Manale
Director
Sustainable Development Co-ordination
Department of Environmental Affairs
and Tourism
315 Pretorius Str.
Pretoria 0001, South Africa
Tel: (27-12) 310 34 57
Fax: (27-12) 322 1003
E-mail: bmanale@deat.gov.za

Mr. Christo van Noordwyk
Deputy Director: WSSD Follow-up
Department of Foreign Affairs
Private Bag X152
Pretoria 0001, South Africa
Tel: (27-12) 35 11 454
Fax: (27-12) 35 11 259
E-mail: vannoordwykc@foreign.gov.za

Dr. Isaac S. Lusunzi
Poverty Reduction
Department of Science and Technology
188 Schoeman Street
Pretoria 0001, South Africa
Tel: (27-12) 337 8447
Fax: (27-12) 337 8190
E-mail: Isaac.Lusunzi@dst.gov.za

Ms. Eunica Disemelo
Second Secretary
Embassy of the Republic of South Africa
P.O. Box 1099
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: (251-1) 71 30 34

Ms. Mandy Stilwell
Third Secretary (Political)
Embassy of South Africa
P.O. Box 1901
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: (251-1) 71 30 34
Fax: (251-1) 71 13 30
E-mail: sa.embassy.addis@telecom.net.et

Sudan

His Excellency
Mr. Bashir Abu Sitta
Director General of International
Cooperation
Ministry of Foreign Affairs
Khartoum, The Sudan
Tel: (249-11) 77 84 61

Mr. Nabil Ahmed Saad
Director of Agricultural and Economics
Department
Ministry of Agriculture
Khartoum, Sudan
Tel: (249) 77 08 03

Mr. Badr Eldin M. Saleem
Director
Ministry of Finance and Economy
Economic Research Department
Khartoum, The Sudan
Tel: (249-11) 77 56 30

Mr. Ibrahim Ahmed Ibrahim
Director General of Planning and
Ministry of Social Welfare and Social
Development
Khartoum, The Sudan
Tel: (249-11) 77 61 27
Fax: (249-11) 77 61 01

Mr. Yasir Adam Elba
Information Director
Ministry of Science and Technology
Khartoum, The Sudan
Email: Elbadean@hotmail.com

Mr. Abdelkarim Ahmed Yousif
Counsellor
Embassy of the Republic of the Sudan
Addis Ababa
Tel: (251-1) 51 64 77

Tanzania

Mr. Francis Malambugi
Minister Plenipotentiary
Embassy of Tanzania
P.O. Box 1077
Addis Ababa
Tel: (251-1) 63 43 53
Fax: (251-1) 62 78 82
E-mail: tz@telecom.net.et

Ms. Elizabeth Mgaya
Counsellor
Embassy of Tanzania
P.O. Box 1077
Addis Ababa
Tel: (251-1) 63 43 53
Fax: (251-1) 62 78 82
E-mail: tz@telecom.net.et

Tunisie

M. Abdelkrim Hajji
Directeur
Ministère du Développement
B.P. 2074
Tunis (Tunisie)
Tel: (261-71) 79 85 22
Fax: (261-71) 79 98 45
E-mail: hajjikarim@yahoo.fr

M. Seifeddine Fliss
Premier Secrétaire
Ambassade de Tunisie
B.P. 100069
Addis Ababa
Tel: (251-1) 61 18 40
Fax: (251-1) 61 18 41

Uganda

Mr. Idule-Amoko
Chargé d'affaires a.i.
Deputy Head of Mission
Embassy of Uganda
P.O. Box 5644
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 42 63
Fax: (251-1) 51 43 55

Zambia

Mr. Wilson Mazimba
First Secretary
Embassy of Zambia
P.O. Box 1909
Addis Abeba
Tel: (251-1) 71 13 02
Fax: (251-1) 71 15 66
E-mail: Wmazimba@yahoo.co.uk

Observers

Iran

Mr. Ali Sheikhal
Third Secretary
Commercial Section
Islamic Republic of Iran
Addis Abeba

Japan

Mr. Fitsum Kalayu Berhe
Development Cooperation
Economic Unit
Embassy of Japan
Addis Abeba
Tel.: (251-1) 51 10 88
Fax: (251-1) 51 13 50

Republic of Korea

Mr. Kim Son
Third Secretary
Embassy of the Republic of Korea
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 40 80

Democratic People's Republic of Korea

Mr. Il Ham Ri
Counsellor
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 50 40

Mr. Hyon I. Ri
Attaché
Embassy of the Democratic People's
Republic of Korea
Addis Abeba
Tel: (251-1) 61 50 40

Russia

Mr. Hyaf Meiev
Third Secretary
Embassy of the Russian Federation
Addis Abeba, Ethiopia
Tel: (251-1) 61 20 60

Integrated Holistic Approach/Urban Development Projects (IHA UDP)

Dr. Jember Teferra
Project Coordinator & Fund Raiser
Integrated Holistic Approach/Urban
Development
Projects (IHA UDP)
P.O. Box 6889
Addis Abeba
Tel.: (251-1) 51 18 45/71 63 53/71 35 75
Fax: (251-1) 51 21 77/71 77 40
E-mail: iha-udp@telecom.net.et

ECA Subregional Offices

Mr. Wilfred Lombe
ECA-SA
P.O. Box 30647
Lusaka, Zambia
Tel: (260-1) 22 8502/5
Fax: (260-1) 23 69 49
E-mail: wlombe@uneca.org

Organisations/Institutions

AFRICAN UNION (AU)

Dr. Ben Hadj Abdellatif
Population and Development Expert
African Union (AU)
Social Affairs Department
P.O. Box 200225
Addis Abeba
Tel.: (251-1) 51 56 27
Fax: (251-1) 51 78 44
E-mail: bhabdellatif@yahoo.fr

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)

Mr. Duah Owusu-Sarfo
Representative a.i.
United Nations Population Fund
(UNFPA)
P.O. Box 5580
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 71 56
Fax: (251-1) 51 53 11
E-mail: owusu@unfpa.org

UNITED NATIONS POPULATION FUND/COUNTRY SUPPORT TEAM (UNFPA/CST)

Mr. Jason Onsembe
Adviser in Population DATA
UNFPA/CST
P.O. Box 8714
Addis Abeba
Tel: (251-1) 44 40 77
Fax: (251-1) 51 71 33
E-mail: onsembe@unfpa.org

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)

Mr. Strike Mkandla
Senior Liaison Officer/Representative
United Nations Environment Programme
(UNEP)
Addis Abeba
Tel: (251-1) 44 54 02
Fax: (251-1) 52 16 33
E-mail: smkandla@unepa.org

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

Mr. Girma Hailu
Assistant Resident Representative
United Nations Development Programme
(UNDP)
Addis Abeba

WORLD FOOD PROGRAMME (WFP)

Mr. Tariku Alemu
Programme Assistant
World Food Programme
Development Department
P.O. Box 15884 code 1000
Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 51 88
Fax: (251-1) 51 44 33
E-mail: tariku.alemu@wfp.org

UNITED NATIONS UNIVERSITY INSTITUTE OF NATURAL RESOURCES (UNU/INRA)

Professor A.Uzo Mokwunye
Director
United Nations University-Institute of
Natural Resources (UNU-INRA)
PMB KIA
Accra, Ghana
Tel.: (233-21) 500396
Fax: (233-21) 500792
E-mail: mokwunye@inra.unu.edu.gh

Dr. Joseph Baidu-Forson
Senior Research Fellow
United Nations University-Institute of
Natural Resources (UNU-INRA)
PMB, KIA
Accra, Ghana
Tel.: (233-21) 500396
Fax: (233-21) 500791/2
E-mail: Baidu-Forson@inra.unu.edu.gh

Professor Robert Evenson
Director
Economic Growth Center
Yale University
Economics Department
322 Auduban court, New Haven court
U.S.A
Tel.: (203) 432 3626
Fax: (203) 432 5591
E-mail: Robert.Evenson@yale.edu

ECA SECRETARIAT

Mr. Josué Dioné
Director, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: jdione@uneca.org

Mr. Abdoulaye Niang
Senior Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: aniang@uneca.org

Mr. Ousmane Laye
Senior Human Settlement Officer, SDD
P.O. Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: olaye@uneca.org

Mr. Alex Tindimubona
Senior Scientific Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: atindimubona@uneca.org

Mr. Don Oben
Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-515749
Fax: 251-1-510350
E-mail: doben@uneca.org

Mr. Maurice Tankou
Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: mtankou@uneca.org

Mr. Kodjo Abassa
Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: kabassa@uneca.org

Mr. J. Louis Hamel
Scientific Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: jhamel@uneca.org

Mr. Moulie Gibril
NEPAD Technical Adviser, SDD
P.O. Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: mgibril@uneca.org

Mr. Kwadwo A. Tutu
Environment and Development Officer,
SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: ktutu@uneca.org

Mr. Keith Forbes
Environmental and Development Officer,
SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: kforbes@uneca.org

Ms. Isatou Gaye
Environmental Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: gaye.uneca@unec.org

Ms. Joan Kagwanja
Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: Jkagwanj@uneca.org

Mr. Amson Sibanda
Population Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: asibanda@uneca.org

Mr. Kava Katjomuise
Associate Economic Affairs Officer, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: Kkatjomuise@uneca.org

Mr. Yinka Adeyemi
Communication Officer
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: yadeyemi@uneca.org

Ms. Fatuma Sissoko
Consultant
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: sissok@uneca.org

Mr. Musa Salah
Fellow, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: msalah@uneca.org

Ms. Yvonne Khamati
Fellow, SDD
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: ykamathi@uneca.org

Mr. Asfaw Yitna
Research Assitant
P.O.Box 3001
Addis Abeba, Ethiopia
Tel.: 251-1-517200
Fax: 251-1-514416
E-mail: ayitna@uneca.org